

Charte des Kappa Citeurs

Tronc commun : Le Kappa.

Le Kappa Citeur :

- **Est chargé d'une expérience des situations de handicap**, à titre personnel ou pour avoir soutenu la réalisation des projets et des choix de vie de personnes restreintes dans leurs capacités d'action et/ou de décision.
- **Sait animer un groupe** et amener les stagiaires à vivre une expérience visant changer leurs représentations et construire une image juste des réalités de la vie avec une ou des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles, cognitives ...
- **Sait s'appuyer sur un support** dont il aura éprouvé et argumenté la pertinence (Présentation multimédia, écrits, jeux de rôles ...), et qu'il sera prêt à faire évoluer et à partager avec ses collaborateurs.

Ce support est illustré par des exemples de discriminations subies sur la base des capacités individuelles¹, directes ou indirectes, vécues ou constatées, et liées à différentes origines ; comportementales, architecturales, culturelles, réglementaires

- **Porte attention aux mots et aux images qu'il utilise** pour transmettre ses connaissances de façon claire et aisément compréhensible.
- **Connaît et respecte le cadre légal** en vigueur sur le plan national, européen et international et se tient informé de son évolution.

Diversité des savoirs : La Cité

Toute connaissance d'un aspect de la vie avec une ou des déficiences, du vécu personnel à l'accompagnement, trouve sa place dans les compétences recherchées par Kappa Cité.

Les Kappa Citeurs sont chargés de compétences spécifiques attestées dans les domaines de :

- L'emploi et l'adaptation du travail.
- L'accessibilité et la conception universelle.
- L'aide personnelle.
- L'éducation, la scolarisation et l'inclusion.
- Psychosociologie et histoire du handicap
- Les aides techniques.
- La législation et l'accès aux droits.
- L'animation d'ateliers expérientiels.
- L'accès à la culture et aux loisirs.
- L'organisation médicosociale.

Cette liste des compétences requises n'est pas exhaustive et est destinée à s'enrichir pour mieux répondre aux demandes de formation et de conseils.

¹ « Du handicap », ou quand les capacités individuelles ne sont pas prises en compte.